



Fête du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur A Saint-Auban

Convention de partenariat

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63

Fax : 04 92 42 39 29 • E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Baronnie provençales, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Entre :

La commune de Saint-Auban, ci-après désignée « la commune », représentée par Monsieur le Maire Claude CEPPI, dûment habilité aux présentes en vertu de,

Et

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ci-après désigné le PNR, représenté par Eric MELE Président, habilité par délégation (délibération 15-D-031 du 20/11/2015).

Il est convenu ce qui suit

1. Objet de la convention

La Fête du Parc 2019, qui aura lieu le 13 juillet 2019 sur le territoire de la commune de Saint-Auban, est co-organisée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Commune de Saint-Auban.

Cette convention vise à préciser :

- les principales responsabilités détaillées dans le document « Feuille de route » en annexe.
- les modalités de répartition de certaines charges financières.

2. Equipe projet :

Pour la Commune de Saint-Auban :

- Claude CEPPI : Maire de Saint-Auban
- Hervé ROMANO : Adjoint au maire

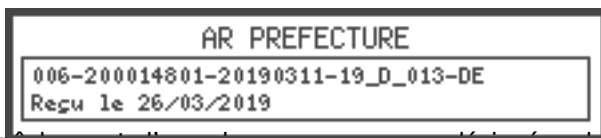
Pour le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :

- Elisabeth Gallien : Directrice du PNR
- Sylvie Daviller : Chargée de mission « évènementiel »
- Cyrielle Mignot : Chargée de mission « communication »
- Sandrine Pellegrino : Chargée de mission « éducation au territoire et action culturelle »

Les élus référents :

- Eric Mèle : Président du PNR
- Patricia Demas : Elue référente « stratégie de communication et éducation au territoire »
- Isabelle Johr : Elue référente « stratégie de communication et éducation au territoire »
- Serge Maurel : référent Fête

L'équipe du Parc naturel régional assure le pilotage, le rappel du calendrier, exprime les besoins et éventuelles contraintes liés à l'évènement aux membres de l'équipe projet.



En cas d'empêchement d'une des personnes sus-désignées, la commune et le PNR s'engagent à confier les tâches à une autre personne expressément missionnée.

3. Constitution et réunion d'un comité de pilotage

Le suivi de l'organisation passera par la réunion d'un comité de pilotage mensuel. Il sera composé des équipes projet PNR et Commune de Saint-Auban, de l'élu du Parc délégué à la Fête et éventuellement du Président et du Maire.

4. Programmation et mobilisation des prestataires

L'équipe du Parc naturel régional centralise les relations avec les partenaires et prestataires tant pour les exposants que pour les intervenants divers du programme (animations, ateliers participatifs, initiations, sorties accompagnées...), y compris les propositions émanant de la commune.

La programmation sera soumise à validation de la Commune de Saint-Auban au fur et à mesure de son avancée.

Cette programmation conditionne l'organisation logistique du site.

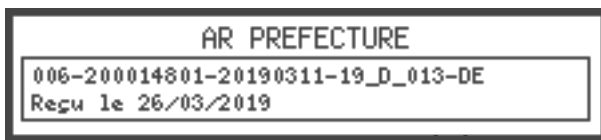
5. Organisation logistique et sécurisation

La commune :

- Choisit le lieu, gère les accès et la circulation en lien avec les usagers de la voie publique et les commerces riverains le cas échéant,
- Opère l'ensemble des démarches relatives aux autorisations en matière de sécurité publique et assure la sécurisation du lieu :
 - Mise en conformité du site pour l'accueil du public, en particulier au regard des installations électriques, d'arrivée d'eau et sécurité incendie,
 - Lien avec les services de gendarmerie,
- Coordonne l'ensemble du matériel mis à disposition (le sien et celui des communes prêteuses), en assure le montage et le démontage,
- Fournit les éléments pour construire plan d'implantation.
- Reste responsable de la sécurité sur son territoire.
- Met à disposition le personnel communal nécessaire à la bonne organisation de la manifestation :
 - o En amont de la manifestation : secrétariat et service technique impliqués dans les réflexions d'organisation
 - o Le jour de la manifestation le personnel technique pour le montage et le démontage, ainsi que le soutien technique, et différentes urgences terrain

Le PNR :

- Crée le plan d'implantation,
- Recherche auprès des autres collectivités membres le matériel complémentaire nécessaire,
- Fournit l'ensemble du matériel à sa disposition,
- Fournit et organise la signalétique du site.
- Met à disposition de l'évènement le personnel du PNR pour le montage et le démontage



6. Communication et publicité autour de l'évènement

La ligne graphique de l'évènement est définie par le comité de pilotage.

Le PNR décline le visuel retenu pour l'ensemble de ses supports papier et numériques (affiche, site internet, programme flyer, FB, instagram...)

Un plan de diffusion des supports papier est organisé par le PNR pour que chaque commune du Parc puisse se faire le relai de l'évènement.

7. Prise en charge des frais de la manifestation

Le Parc naturel régional prend à sa charge :

- Les frais d'animation (animations, sorties, spectacle...),
- Les frais de communication,
- Des frais de restauration (accueil exposants),
- Les frais de déplacement et repas de son équipe et des bénévoles dans le cadre de la mission d'organisation de la fête.
- Les frais inhérents à la logistique, la sécurité, la sécurisation des lieux et au matériel,

Pour l'ensemble des dépenses, le Parc naturel régional gère les démarches relatives à la commande publique, à l'ordonnancement des dépenses et d'une manière générale assure le suivi administratif et financier du projet.

La commune de Saint-Auban prend à sa charge :

- Les frais inhérents à l'emploi de son personnel,
- L'apéritif servi lors du temps officiel à 11h00
- L'apéro/soupe de fin de journée pour les exposants et les équipes techniques

8. Budget prévisionnel

Budget prévisionnel pris en charge par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :

Budget prévisionnel Fête 2019 - Saint-Auban	
Programme animations - spectacles - sorties - ateliers	11 500,00 €
Outils de communication	3 400,00 €
Frais de restauration, accueil exposants, achat pour Tombola	500,00 €
Matériel, logistique, sécurité	2 600,00 €
TOTAL organisation	18 000,00 €
Frais divers liés au personnel: déplacement-hébergement	1 000,00 €
Régisseur et stagiaire	6 000,00 €
TOTAL frais Ressources humaines	7 000,00 €
TOTAL BUDGET	25 000,00 €

9. Annulation

En cas d'intempérie ordinaire (vigilance verte METEO France), le PNR organisateur reste le seul à décider de l'annulation le matin même de l'opération,

En cas de vigilance jaune à rouge, et selon les enjeux du site, la décision relève du Maire de la commune ; le PNR assurera la veille sur les sites officiels.

10. Clause attributive de compétence

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends. A défaut, les parties donneront compétence au Tribunal administratif de Nice.

A Saint-Auban, le

En deux exemplaires

Claude CEPPI

Eric MELE

Maire de Saint-Auban,

Le Président du Parc naturel
Régional des Préalpes d'Azur